



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Stages à l'étranger - post bac année académique 2024-2025

Publics concernés

Apprenti , Étudiant , Particulier

Domaines secondaires

Mobilité internationale , Enseignement supérieur , Sanitaire et social

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite donner aux jeunes les meilleures chances de réussite dans leurs études et leur future insertion professionnelle. Une expérience internationale constitue un atout précieux de développement professionnel et personnel, souvent décisif au moment de rechercher un emploi.

Échéances

Les dispositions du règlement régional s'appliquent pour les mobilités de stage à l'étranger post bac pour l'année académique 2024-2025.

Les demandes d'aide relatives à des mobilités de stage à l'étranger post bac pour l'année académique 2025-2026 doivent se faire par la fiche du guide des aides dédiée.

Objectifs

Contribuer à la réalisation d'un stage professionnel à l'étranger, d'une durée de 2 semaines minimum pour les bénéficiaires inscrits dans un établissement d'enseignement ou de formation de la Région Nouvelle-Aquitaine (Post-Bac).

Bénéficiaires

tout étudiant
apprenti
stagiaire de la formation professionnelle

Inscrit dans un établissement d'enseignement ou de formation de la Région Nouvelle-Aquitaine et réalisant un stage à l'étranger dans le cadre de son cursus en formation initiale ou continue.

Montant

L'aide régionale est accordée sous la forme d'une bourse calculée de la façon suivante :

Pour les boursiers :

une aide de 100 € par semaine complète de stage (se référer à l'article 4 du règlement à télécharger : Forme et modalités de Calcul)
une aide de 110 € par semaine si Revenu Fiscal de Référence (RFR) < 30 000 € (bonus inclusion)

Pour les non boursiers :

une aide de 80 € par semaine complète de stage (se référer à l'article 4 du règlement à télécharger : Forme et modalités de Calcul)
une aide de 100 € par semaine si RFR < 30 000 € (bonus inclusion)

Les jeunes en BTS, bénéficiaires d'une bourse Erasmus+ pour le même séjour, ne peuvent pas bénéficier du bonus inclusion.

Le versement de la bourse s'effectuera en 2 fois :

80% après instruction du dossier et **à réception du billet de transport et d'une attestation d'arrivée signée par la structure d'accueil à l'étranger certifiant la présence à l'étranger et le début du stage.**

le solde en complétant sa demande en ligne sur Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine, et en joignant l'attestation de fin de stage (cette attestation doit être datée et signée par la structure d'accueil à l'étranger, précisant les dates réelles de début et de fin de stage et contresignée par l'établissement de formation en Nouvelle-Aquitaine) et le justificatif de transport du retour, dans un délai maximum de 2 mois après la fin du stage.

Pour les apprenants en situation de handicap, les frais supplémentaires dans le cadre du stage pourront être pris en charge par la Région sur présentation de factures (hors frais de taxi individuel, dans la limite de 1 000 € par stage) déduction faite des financements

spécifiques obtenus par ailleurs.

Tout au long de son parcours de formation et jusqu'au niveau Master 2 inclus, l'apprenant peut bénéficier d'une aide régionale pour réaliser un ou plusieurs stages et/ou séjours d'études à l'étranger. Le montant total de ces aides régionales peut aller jusqu'à 3 600 € pour un non boursier et 4 500 € pour un boursier.

Critères de sélection

Le bénéficiaire doit être inscrit dans un établissement reconnu et habilité par l'Etat à délivrer des diplômes, ou reconnu et/ou agréé par la Région Nouvelle-Aquitaine pour les formations sanitaires et sociales. En outre, le diplôme préparé doit être reconnu par l'Etat au titre d'une formation diplômante enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Sont inéligibles les mobilités des étudiants domiciliés hors Nouvelle-Aquitaine inscrits dans des formations réalisées à distance et proposées par des établissements du territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Réaliser un stage professionnel en cours de cursus dans une seule et même structure professionnelle à l'étranger (hors territoires français).

Ne pas dépasser le plafond de revenus fixé à 50 000 € (revenu fiscal de référence (RFR), pondéré par les points de charge - se référer à l'annexe 2 du règlement : conditions de ressources et points de charge à télécharger)

Durée de 2 semaines consécutives minimum. Elle est plafonnée à **26 semaines par année académique**.

Ne pas bénéficier, pour le même stage, d'une autre aide à la mobilité de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'AMI (Aide à la Mobilité Internationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) ou ERASMUS+ (une exception sera faite pour les BTS).

Ne pas bénéficier d'une indemnisation mensuelle de stage supérieure à 700 € nets.

Déposer obligatoirement sa demande d'aide en ligne avant le début du stage.

Les demandes d'aides déposées après la date de début du stage seront refusées.

La candidature individuelle doit être validée par l'établissement d'enseignement ou de formation.

Les demandes d'étudiants de nationalité étrangère pour la réalisation d'un stage dans leur pays d'origine ne sont pas éligibles.

Comment faire ma demande ?

Pour les bénéficiaires

Le dépôt de votre demande d'aide s'effectue sur notre plateforme en ligne Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine **avant la date de début du séjour. Les demandes déposées après la date de début de séjour seront refusées.**

La plateforme est accessible via le bouton «Créer mon dossier» en bas de cette page.

Pour déposer votre demande d'aide, il est nécessaire de créer un compte sur notre plateforme, si vous n'en possédez pas déjà un. Après avoir créé votre compte, vous pourrez renseigner les informations demandées, déposer les pièces justificatives nécessaires et nous transmettre votre dossier au sein de cette même plateforme.

Un tutoriel d'aide «Comment bien saisir ma demande» est à votre disposition, en pièce-jointe au bas de la page pour vous accompagner dans cette démarche.

Après l'envoi de votre demande, une attestation de dépôt vous sera adressée par mail pour vous confirmer la bonne réception par nos services. Le dépôt d'une demande ne vaut pas acceptation.

Une fois la demande finalisée par vos soins (bouton "envoyer"), et **validée par votre établissement d'enseignement ou de formation**, le service instructeur de la Région vérifiera si votre dossier est complet. Des informations complémentaires pourront vous être demandées. Votre dossier sera ensuite étudié par nos services.

Liste des pièces justificatives à fournir :

CV (Curriculum Vitae)

Copie CNI ou passeport, carte de séjour pour les ressortissants étrangers, en cours de validité

Attestation définitive d'attribution de bourses sur critères sociaux délivrée en France, le cas échéant

L'intégralité du dernier avis d'imposition du foyer fiscal de rattachement

Toutes les pages de la convention de stage signée par l'entreprise à l'étranger, l'établissement d'enseignement ou de formation de la Région Nouvelle-Aquitaine et le stagiaire. (Les contrats de travail ne sont pas acceptés)

Un relevé d'identité bancaire au nom du bénéficiaire

Copie des justificatifs de scolarité des frères et sœurs étudiant dans l'enseignement supérieur

pour les étudiants en BTS (brevet de technicien supérieur), une attestation sur l'honneur signée du chef d'établissement précisant si l'apprenant est bénéficiaire ou non d'une bourse Erasmus+ pour la même mobilité.

Carte d'invalidité, le cas échéant

Le demandeur dispose d'un délai de ***deux mois maximum à compter de sa date de départ pour fournir l'ensemble des pièces demandées*** par le service instructeur, **passé ce délai le dossier sera refusé.**

Pour les établissements

Si un établissement n'est pas enregistré pour valider les demandes de ses apprenants, contacter le service Mobilités Internationales

Correspondants

Service relation à l'utilisateur

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption